

S.03.03 - Éléments de hors bilan - Liste des garanties illimitées fournies par le groupe - Taxonomie Solvabilité II AEAPP 2.5.0

Observations générales:

Cette section concerne la déclaration annuelle demandée aux groupes.

En ce qui concerne la valeur Solvabilité II, les instructions définissent les éléments à déclarer dans une perspective de comptabilisation. Les principes de valorisation sont énoncés dans la directive 2009/138/CE, le règlement délégué (UE) 2015/35 et les normes techniques et orientations Solvabilité II.

On entend par «garantie illimitée» une garantie d'un montant illimité, qu'elle soit à échéance fixe ou indéterminée.

Les garanties listées dans le présent modèle ne sont pas déclarées sous S.03.01. Au niveau du groupe, le modèle s'applique à toutes les entités relevant du contrôle de groupe, y compris celles d'autres secteurs financiers et les participations ne donnant pas le contrôle, qu'on utilise la première méthode (consolidation comptable), la seconde méthode (déduction et agrégation) ou une combinaison des deux.

Les garanties internes relevant du contrôle de groupe ne sont pas à déclarer dans ce modèle, mais dans celui portant sur les transactions intragroupes pertinentes (S.36).

| | ÉLÉMENT À DÉCLARER | INSTRUCTIONS |
|-------|--|---|
| C0010 | Code de la garantie | Indiquer le code de la garantie fournie. Ce numéro, attribué par le groupe, doit être unique et rester employé de manière cohérente dans la durée. Il ne peut pas être réutilisé pour d'autres garanties. |
| C0020 | Nom du destinataire de la garantie | Indiquer le nom du destinataire de la garantie. |
| C0030 | Code d'identification du destinataire de la garantie | Indiquer le code d'identification du destinataire de la garantie en utilisant l'identifiant d'entité juridique (LEI) s'il existe. S'il n'existe pas, ne rien déclarer pour cet élément. |
| C0040 | Type de code d'identification du destinataire de la garantie | Identifier le code utilisé pour le «code d'identification du destinataire de la garantie». Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 - LEI 9 - Aucun |
| C0060 | Événement(s) déclencheur (s) de la garantie | Indiquer l'événement déclencheur. Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 - Faillite (événement de crédit ISDA) 2 - Dégradation de la note attribuée par une agence de notation 3 - Chute du SCR au-dessous d'un certain seuil, mais supérieur à 100 % 4 - Chute du MCR au-dessous d'un certain seuil, mais supérieur à 100 % 5 - Non-respect du SCR 6 - Non-respect du MCR 7 - Non-paiement d'une obligation contractuelle 8 - Fraude 9 - Non-respect d'une obligation contractuelle liée à la cession d'actifs 10 - Non-respect d'une obligation contractuelle liée à l'acquisition d'actifs 0 - Autre |
| C0070 | Estimation de la valeur maximale de garantie | Somme de toutes les sorties de trésorerie qui seraient possibles si les événements déclencheurs des garanties fournies par le groupe à des tiers devaient tous se produire. |
| C0080 | Événement déclencheur spécifique | Décrire l'événement déclencheur si l'entreprise a sélectionné «0 - Autre» pour C0060 «Événement(s) déclencheur(s) de la garantie». |

| | | |
|-------|--------------------------------------|--|
| C0090 | Date de prise d'effet de la garantie | Indiquer le code ISO 8601 (aaaa-mm-jj) de la date de prise d'effet de la garantie. |
|-------|--------------------------------------|--|